

20 juil 2022 -18:00

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2022

Régie des bâtiments : révision de la norme d'occupation des bureaux

Sur proposition du secrétaire d'Etat chargé de la Régie des bâtiments Mathieu Michel, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la révision de la norme d'occupation des espaces de bureaux.

Avec l'apparition de la crise sanitaire, de nombreux services publics se sont familiarisés avec le télétravail ou l'ont davantage appliqué de façon structurelle.

Vu la présence physique réduite au bureau, la surface de bureau totale nécessaire pourra être progressivement réduite, si un taux accru de télétravail est maintenu même après la crise sanitaire.

Dans ce contexte, le Conseil des ministres a approuvé une série de propositions dont l'application d'une correction majorée pour le télétravail dans le cadre des programmes des besoins des environnements *Dynamic Office*. Concrètement, il sera tenu compte pour ces environnements de deux jours de télétravail par semaine et ce pour 80 % des équivalents temps plein corrigés (ETPc) du service concerné. La correction majorée du télétravail se traduira dans les environnements de travail dynamiques par une réduction outre du nombre de postes de travail, de la superficie nécessaire aux espaces de bureaux et de la consommation énergétique.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée, de la Régie des bâtiments
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 501 03 27
<https://michel.belgium.be>
info@michel.fed.be

Koen Peumans
Porte-parole
+32 473 81 11 06
koen.peumans@michel.fed.be